

Date de révision 25/10/2023

Numéro de révision 1.54

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Nom du produit	Epoxy Resin ER1448, Part A
Codes produit	ER1448A, EER1448RP250G, EER1448K5K, EER1448AB200K, ZE
Numéro du fiche de données de sécurité	01696
Identifiant de formule unique (UFI)	3KP4-R09S-A006-XJYC
Substance pure/mélange	Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée	Résine
Utilisations déconseillées	Aucune utilisation non recommandée n'est identifiée

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant	Fournisseur
ELECTROLUBE MacDermid Alpha Electronics Solutions ASHBY PARK, COALFIELD WAY, ASHBY DE LA ZOUCH, LEICESTERSHIRE LE65 1JR UNITED KINGDOM	HK WENTWORTH LIMITED 32 RUE DE TOURNENFILS 91540 MENNECY FRANCE
+44 (0)1530 419600 +44 (0)1530 416640 info@electrolube.com	+33 (0) 1 82 88 47 94 info@electrolube.com

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail info@electrolube.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Numéro ORFILA (INRS): +33 (0) 1 45 42 59 59

Numéro d'appel d'urgence - EN CAS D'APPEL D'URGENCE: +33 1 72 11 00 03 (24 heures, fourni par Carechem 24)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange**Classification selon le règlement
(CE) n° 1272/2008 [CLP]**Corrosion/irritation cutanée** Catégorie 2 - (H315)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - (H317)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 2 - (H411)

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient Reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin) epoxy resin (number average molecular weight ≤ 700), Oxirane, (chloromethyl)-, polymer with .alpha.-hydro-.omega.-hydroxypoly(oxy(methyl-1,2-ethanediyl)), 1,3-bis(2,3-epoxypropoxy)-2,2-dimethylpropane, formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol, oxirane, mono[(C12-14-alkyloxy)methyl] derivs.



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P261 - Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 - Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 - Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables.

2.3. Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Nom chimique	%	Numéro	CE n°	Classification selon le	Limite de	Facteur M	Facteur M
--------------	---	--------	-------	-------------------------	-----------	-----------	-----------

	massique	d'enregistrement REACH	(numéro d'index UE)	règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	concentration spécifique (LCS)		(long terme)
Reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin) epoxy resin (number average molecular weight ≤ 700) 25068-38-6	30-60	01-2119456619-26-0000	500-033-5	Aquatic Chronic 2 (H411) Skin Sens. 1 (H317) Eye Irrit. 2 (H319) Skin Irrit. 2 (H315)	Eye Irrit. 2 :: C>=5% Skin Irrit. 2 :: C>=5%	-	-
Oxirane, (chloromethyl)-, polymer with .alpha.-hydro-.omega.a.-hydroxypoly(oxy(methyl-1,2-ethanediyl)) 9072-62-2	10-30	Aucune donnée disponible	618-635-2	Aquatic Chronic 3 (H412) Skin Sens. 1 (H317) Eye Irrit. 2 (H319) Skin Irrit. 2 (H315)	-	-	-
1,3-bis(2,3-epoxypropoxy)-2,2-dimethylpropane 17557-23-2	10-30	Aucune donnée disponible	241-536-7	Skin Sens. 1 (H317) Skin Irrit. 2 (H315)	-	-	-
formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropene and phenol 9003-36-5	1-5	01-2119454392-40-0000	500-006-8	Aquatic Chronic 2 (H411) Skin Sens. 1 (H317) Skin Irrit. 2 (H315)	-	-	-
oxirane, mono[(C12-14-alkyloxy)methyl] derivs. 68609-97-2	0.1-1	01-2119485289-22-0000	271-846-8	Skin Sens. 1 (H317) Skin Irrit. 2 (H315)	-	-	-
Cyclohexanone 108-94-1	<0.1	01-2119453616-35-0000	203-631-1	Flam. Liq. 3 (H226) Acute Tox. 4 (H332)	-	-	-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin) epoxy resin (number average molecular weight ≤ 700) 25068-38-6	11400	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
1,3-bis(2,3-epoxypropoxy)-2,2-dimethylpropane 17557-23-2	4500	2000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropene and phenol 9003-36-5	2000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
oxirane, mono[(C12-14-alkyloxy) methyl] derivs. 68609-97-2	17100	3987	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Cyclohexanone 108-94-1	1544	947	6.2	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.
Inhalation	Transporter la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes.
Contact oculaire	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Contact avec la peau	Peut provoquer une allergie cutanée. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau savonneuse pendant au moins 15 minutes.
Ingestion	Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.
Protection individuelle du personnel de premiers secours	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticair. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmolements. Sensation de brûlure.
Effets de l'exposition	Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes.
------------------------	---

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement
---------------------------------------	---

avoisinant.

Incendie majeur

PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique Le produit est ou contient un agent sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent.

Autres informations Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Remarques générales en matière d'hygiène Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
Reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin) epoxy resin (number average molecular weight ≤ 700) 25068-38-6	-	-	-	TWA: 1.0 mg/m ³	-
Cyclohexanone 108-94-1	TWA: 10 ppm TWA: 40.8 mg/m ³ STEL: 20 ppm STEL: 81.6 mg/m ³ *	TWA: 5 ppm TWA: 20 mg/m ³ STEL 20 ppm STEL 80 mg/m ³ H*	TWA: 10 ppm TWA: 40.8 mg/m ³ STEL: 20 ppm STEL: 81.6 mg/m ³ D*	STEL: 20 ppm STEL: 81.6 mg/m ³ TWA: 10 ppm TWA: 40.8 mg/m ³ K*	TWA: 10 ppm TWA: 40.8 mg/m ³ STEL: 20 ppm STEL: 81.6 mg/m ³ *
Nom chimique	Chypre	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande
1,2-Benzenedicarboxylic acid, di-C9-11-branched alkyl esters, C10-rich 68515-49-1	-	-	TWA: 3 mg/m ³ STEL: 6 mg/m ³ esters, not specified elsewhere in the list	TWA: 3 mg/m ³ STEL: 5 mg/m ³	-
Cyclohexanone 108-94-1	STEL: 20 ppm STEL: 81.6 mg/m ³ TWA: 10 ppm TWA: 40.8 mg/m ³	TWA: 40 mg/m ³ Ceiling: 80 mg/m ³ D*	TWA: 10 ppm TWA: 41 mg/m ³ H* STEL: 81.6 mg/m ³ STEL: 20 ppm	TWA: 10 ppm TWA: 40.8 mg/m ³ STEL: 20 ppm STEL: 81.6 mg/m ³ A*	TWA: 10 ppm TWA: 41 mg/m ³ STEL: 20 ppm STEL: 82 mg/m ³ iho*
Nom chimique	France	Allemagne TRGS	Allemagne DFG	Grèce	Hongrie
Cyclohexanone 108-94-1	TWA: 10 ppm TWA: 40.8 mg/m ³ STEL: 20 ppm STEL: 81.6 mg/m ³	TWA: 20 ppm TWA: 80 mg/m ³ H*	*	TWA: 50 ppm TWA: 200 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 400 mg/m ³ *	TWA: 10 ppm TWA: 40.8 mg/m ³ STEL: 20 ppm STEL: 81.6 mg/m ³ b*
Nom chimique	Irlande	Italie MDLPS	Italie AIDII	Lettonie	Lituanie
1,2-Benzenedicarboxylic acid, di-C9-11-branched alkyl esters, C10-rich 68515-49-1	-	-	-	-	STEL: 5 mg/m ³ TWA: 3 mg/m ³

Cyclohexanone 108-94-1	TWA: 10 ppm TWA: 40.8 mg/m ³ STEL: 20 ppm STEL: 81.6 mg/m ³ Sk*	TWA: 10 ppm TWA: 40.8 mg/m ³ STEL: 20 ppm STEL: 81.6 mg/m ³ cute*	TWA: 20 ppm TWA: 80 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 201 mg/m ³ cute*	TWA: 10 ppm TWA: 40.8 mg/m ³ STEL: 20 ppm STEL: 81.6 mg/m ³ Ada*	STEL: 20 ppm STEL: 81.6 mg/m ³ TWA: 10 ppm TWA: 40.8 mg/m ³ O*
Nom chimique	Luxembourg	Malte	Pays-Bas	Norvège	Pologne
Cyclohexanone 108-94-1	STEL: 20 ppm STEL: 81.6 mg/m ³ TWA: 10 ppm TWA: 40.8 mg/m ³ Peau*	STEL: 20 ppm STEL: 81.6 mg/m ³ skin* TWA: 10 ppm TWA: 40.8 mg/m ³	STEL: 12.3 ppm STEL: 50 mg/m ³ H*	TWA: 10 ppm TWA: 40 mg/m ³ STEL: 20 ppm STEL: 80 mg/m ³ H*	STEL: 80 mg/m ³ TWA: 40 mg/m ³ skóra*
Nom chimique	Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slovénie	Espagne
Cyclohexanone 108-94-1	TWA: 10 ppm TWA: 40.8 mg/m ³ STEL: 20 ppm STEL: 81.6 mg/m ³ Cutânea*	TWA: 10 ppm TWA: 40.8 mg/m ³ STEL: 20 ppm STEL: 81.6 mg/m ³ P*	TWA: 10 ppm TWA: 41 mg/m ³ K* Ceiling: 82 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 40.8 mg/m ³ STEL: 20 ppm STEL: 81.6 mg/m ³ K*	TWA: 10 ppm TWA: 41 mg/m ³ STEL: 20 ppm STEL: 82 mg/m ³ vía dérmica*
Nom chimique	Suède		Suisse		Royaume-Uni
1,2-Benzenedicarboxylic acid, di-C9-11-branched alkyl esters, C10-rich 68515-49-1	NGV: 3 mg/m ³		-		-
Cyclohexanone 108-94-1	Bindande KGV: 20 ppm Bindande KGV: 81 mg/m ³ NGV: 10 ppm NGV: 41 mg/m ³ H*		TWA: 25 ppm TWA: 100 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 200 mg/m ³ H*		TWA: 10 ppm TWA: 41 mg/m ³ STEL: 20 ppm STEL: 82 mg/m ³ Sk*

**Valeurs limites biologiques
d'exposition professionnelle**

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Bulgarie	Croatie	République tchèque
Cyclohexanone 108-94-1	-	-	-	-	0.049 µmol/mmol Creatinine (urine - 1,2-Cyclohexanediol end of shift at end of workweek) 50 mg/g Creatinine (urine - 1,2-Cyclohexanediol end of shift at end of workweek)
Nom chimique	Danemark	Finlande	France	Allemagne DFG	Allemagne TRGS
Cyclohexanone 108-94-1	-	-	-	50 mg/L - (long-term exposure: at the end of the shift after several shifts) - urine 100 mg/L - (long-term exposure: at the end of the shift after several shifts) - urine 250 mg/L - (long-term exposure: at the end of the shift after several shifts) - urine	-

				6 mg/L - (end of exposure or end of shift) - urine 12 mg/L - (end of exposure or end of shift) - urine 30 mg/L - (end of exposure or end of shift) - urine
Nom chimique	Hongrie	Irlande	Italie MDLPS	Italie AIDII
Cyclohexanone 108-94-1	-	8 mg/L (urine - Cyclohexanol end of shift) 80 mg/L (urine - 1,2-Cyclohexanediol end of shift)	-	80 mg/L - urine (1,2-Cyclohexanediol (with hydrolysis)) - end of shift at end of workweek 8 mg/L - urine (Cyclohexanol (with hydrolysis)) - end of shift
Nom chimique	Slovénie	Espagne	Suisse	Royaume-Uni
Cyclohexanone 108-94-1	-	80 mg/L (urine - 1,2-Cyclohexanodiol (with hydrolysis) end of workweek) 8 mg/L (urine - Cyclohexanol (with hydrolysis) end of shift)	100 mg/L (urine - total 1,2-Cyclohexanediol end of shift, and after several shifts (for long-term exposures)) 0.86 mmol/L (urine - total 1,2-Cyclohexanediol end of shift, and after several shifts (for long-term exposures)) 12 mg/L (urine - total-Cyclohexanol end of shift, and after several shifts (for long-term exposures)) 0.12 mmol/L (urine - total-Cyclohexanol end of shift, and after several shifts (for long-term exposures))	2 mmol/mol creatinine - urine (Cyclohexanol) - post shift

Derived No Effect Level (DNEL) - Workers

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
1,2-Benzenedicarboxylic acid, di-C9-11-branched alkyl esters, C10-rich 68515-49-1	-	41.67 mg/kg bw/day [4] [6]	5.29 mg/m ³ [4] [6]
oxirane, mono[(C12-14-alkyloxy)methyl] derivs. 68609-97-2	-	1 mg/kg bw/day [4] [6]	3.6 mg/m ³ [4] [6]
Cyclohexanone 108-94-1	-	4 mg/kg bw/day [4] [6] 4 mg/kg bw/day [4] [7]	40 mg/m ³ [4] [6] 80 mg/m ³ [4] [7] 40 mg/m ³ [5] [6] 80 mg/m ³ [5] [7]

Derived No Effect Level (DNEL) - General Public

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
1,2-Benzenedicarboxylic acid, di-C9-11-branched alkyl esters, C10-rich 68515-49-1	0.75 mg/kg bw/day [4] [6]	-	1.3 mg/m ³ [4] [6]
oxirane, mono[(C12-14-alkyloxy)methyl] derivs. 68609-97-2	0.5 mg/kg bw/day [4] [6]	-	0.87 mg/m ³ [4] [6]
Cyclohexanone 108-94-1	1.5 mg/kg bw/day [4] [6] 1.5 mg/kg bw/day [4] [7]	1 mg/kg bw/day [4] [6] 1 mg/kg bw/day [4] [7]	10 mg/m ³ [4] [6] 20 mg/m ³ [4] [7] 20 mg/m ³ [5] [6] 40 mg/m ³ [5] [7]

Concentration prévisible sans effet (PNEC) .

Nom chimique	Eau douce	Freshwater (intermittent release)	Eau de mer	Marine water (intermittent release)	Air
oxirane, mono[(C12-14-alkyloxy)methyl] derivs. 68609-97-2	0.1058 mg/L	0.072 mg/L	0.01058 mg/L	-	-
[3-(2,3-epoxypropoxy)propyl]trimethoxysilane 2530-83-8	0.45 mg/L	0.45 mg/L	0.045 mg/L	-	-
Cyclohexanone 108-94-1	0.0329 mg/L	0.329 mg/L	0.00329 mg/L	-	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Sewage treatment	Terrestre	Chaîne alimentaire
oxirane, mono[(C12-14-alkyloxy)methyl] derivs. 68609-97-2	307.16 mg/kg sediment dw	30.72 mg/kg sediment dw	10 mg/L	1.234 mg/kg soil dw	-
[3-(2,3-epoxypropoxy)propyl]trimethoxysilane 2530-83-8	1.6 mg/kg sediment dw	0.16 mg/kg sediment dw	8.2 mg/L	0.063 mg/kg soil dw	-
Cyclohexanone 108-94-1	0.249 mg/kg sediment dw	0.0249 mg/kg sediment dw	10 mg/L	0.0304 mg/kg soil dw	-

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Protection des mains

Porter des gants appropriés. Gants imperméables.

Protection de la peau et du corps	Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements à manches longues.
Protection respiratoire	Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.
Remarques générales en matière d'hygiène	Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect	Liquide
Couleur	noir
Odeur	Aucune information disponible.
Seuil olfactif	Aucune information disponible

Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Inflammabilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucun(e) connu(e)
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Point d'éclair	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Température de décomposition		Aucun(e) connu(e)
pH	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
pH (en solution aqueuse)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité dynamique	200 mPa s @ 23°C/73.4°F	Aucun(e) connu(e)
Hydrosolubilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Densité relative	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Masse volumique apparente	1.09 kg/l	
Densité de liquide	Aucune donnée disponible	
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Caractéristiques des particules		
Granulométrie	Aucune information disponible	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Propriétés explosives Non è considerato esplosivo
Propriétés comburantes Ne répond pas aux critères de classification des comburants

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts Aucun(e).

mécaniques

Sensibilité aux décharges Aucun(e).

électrostatiques

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Acides forts. Bases fortes. Agents comburants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque une sévère irritation des yeux. (d'après les composants). Peut entraîner rougeurs, démangeaisons et douleur.

Contact avec la peau Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. En cas de contact répété ou prolongé, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles. (d'après

les composants). Provoque une irritation cutanée.

Ingestion

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes

Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticair. Rougeur. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Aucune information disponible

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale)	9,437.00 mg/kg
ETAmél (voie cutanée)	3,699.80 mg/kg
ETAmél (inhalation-gaz)	99,999.00 ppm
ETAmél (inhalation-vapeurs)	99,999.00 mg/l
ETAmél (inhalation-poussières/brouillard)	99,999.00 mg/l

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin) epoxy resin (number average molecular weight ≤ 700)	= 11400 mg/kg (Rat)	-	-
1,3-bis(2,3-epoxypropoxy)-2,2-dimethylpropane	= 4500 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	-
formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol	> 2 g/kg (Rat)	-	-
oxirane, mono[(C12-14-alkyloxy)methyl] derivs.	= 17100 mg/kg (Rat)	> 3987 mg/kg (Rabbit)	-
Cyclohexanone	= 1544 mg/kg (Rat)	= 947 mg/kg (Rabbit)	> 6.2 mg/L (Rat) 4 h

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée

Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagenicité sur les cellules germinales

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition répétée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Nocif pour les organismes aquatiques.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Cyclohexanone	-	LC50: 481 - 578mg/L (96h, Pimephales promelas)	-	-

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

Nom chimique	Coefficient de partage
oxirane, mono[(C12-14-alkyloxy)methyl] derivs.	3.77
Cyclohexanone	0.86

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance(s) classée(s) PBT ou vPvB au-dessus du seuil de déclaration.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin) epoxy resin (number average molecular weight \leq 700)	La substance n'est pas PBT/vPvB
formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol	La substance n'est pas PBT/vPvB
oxirane, mono[(C12-14-alkyloxy)methyl] derivs.	La substance n'est pas PBT/vPvB
Cyclohexanone	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a. (Reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin) epoxy resin (number average molecular weight \leq 700))
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN3082, Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a. (Reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin) epoxy resin (number average molecular weight \leq 700)), 9, III
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	A97, A158, A197
Code ERG	9L

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a.(Reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin) epoxy resin (number average molecular weight ≤ 700))
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN3082, Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a., 9, III, Polluant marin
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	274, 335, 969
EmS-No	F-A, S-F
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Aucune information disponible

RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a. (Reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin) epoxy resin (number average molecular weight ≤ 700))
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN3082, Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a. (Reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin) epoxy resin (number average molecular weight ≤ 700)), 9, III
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	274, 335, 375, 601
Code de classification	M6

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a. (Reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin) epoxy resin (number average molecular weight ≤ 700))
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN3082, Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a. (Reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin) epoxy resin (number average molecular weight ≤ 700)), 9, III, (-)
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	274, 335, 601, 375
Code de classification	M6
Code de restriction en tunnel	(-)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Nom chimique	Numéro RG, France
Cyclohexanone - 108-94-1	RG 84

Classe de danger pour le milieu évidemment dangereux pour l'eau (WGK 2)

aquatique (WGK)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
Reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin) epoxy resin (number average molecular weight ≤ 700) - 25068-38-6	Use restricted. See item 75.	-
1,3-bis(2,3-epoxypropoxy)-2,2-dimethylpropane - 17557-23-2	Use restricted. See item 75.	-
oxirane, mono[(C12-14-alkyloxy)methyl] derivs. - 68609-97-2	Use restricted. See item 75.	-

Polluants organiques persistants

non applicable

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

non applicable

Inventaires internationaux

TSCA	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
DSL/NDSL	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
EINECS/ELINCS	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
ENCS	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
IECSC	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
KECL	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
PICCS	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
AIIC	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
NZIoC	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Légende :

- TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
- DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
- EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
- ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
- IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
- KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
- PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
- AIIC** - Inventaire australien des produits chimiques industriels
- NZIoC** - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H332 - Nocif par inhalation

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende Section 8: Exposure controls/personal protection

TWA TWA (moyenne pondérée en temps)

STEL

STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur limite maximale

*

Désignation « Peau »

+ Sensibilisants

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV
Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)
Base de données sur les substances dangereuses
International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)
Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)
National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)
National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)
NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)
CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation
Organisation mondiale de la santé

Date de révision 25/10/2023

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité